

Comité des 17 et 18 novembre 2001

Le compte rendu du comité de juin est adopté à l'unanimité moins une abstention.

« Dispositif sciences au lycée » :

Il s'agit d'un dispositif allant de la seconde à la terminale S, qui a pour objectifs généraux de contribuer à créer des vocations scientifiques, de mettre les élèves en situation de recherche, d'expérimentation, d'accorder, en classe, du temps aux élèves pour chercher, de consolider l'apprentissage de la démarche scientifique, les mettre en situation de réussite, de faciliter les choix d'orientation, de mettre en œuvre des concepts des programmes.

En seconde la demande de création d'une option sciences a été renouvelée au comité de juin.

Pour lever une ambiguïté sur le mot « option », il est proposé à ce comité de parler « d'enseignement de détermination », qui ne serait pas exigible – comme les autres enseignements de détermination – pour aller en première S.

Le comité décide à 32 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, que l'option sciences doit être un enseignement de détermination scientifique d'une durée hebdomadaire de trois heures.

Par ailleurs, le comité de juin a déjà voté une résolution concernant les horaires en seconde : 3 heures en classe entière, 1,5 heure dédoublée et 1 heure d'aide individualisée.

Le comité approuve par 28 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, la priorité donnée aux horaires, en classe de seconde par rapport à la création de l'enseignement de détermination.

En première ce dispositif consisterait en un enseignement scientifique obligatoire de 3h, regroupé avec les TPE. En plus des objectifs généraux, il faciliterait le choix de la spécialité de terminale et intégrerait, via les TPE notamment, la dimension « modélisation ».

Le comité approuve la création d'un enseignement scientifique obligatoire en classe de première de 3 heures hebdomadaires, et charge le bureau d'en négocier les modalités avec l'APBG et l'UDP, à 24 voix pour, 2 contre, 5 abstentions et 7 refus de prendre part au vote.

En terminale, une heure serait ajoutée à la spécialité et intégrerait les TPE. D'où un enseignement de spécialité de 3 heures renforçant à la fois l'enseignement de spécialité et le rôle des TPE et se traduisant également dans l'évaluation terminale. L'idée est d'ancrer les TPE dans la spécialité.

Le comité approuve la création d'un enseignement de spécialité de 3 heures,

intégrant les TPE et donne mandat au bureau pour en discuter les modalités avec l'APBG, et l'UDP, à 20 voix pour, 7 voix contre, 9 abstentions et 2 refus de prendre part au vote.

Le comité demande au bureau que la priorité soit donnée aux horaires, 32 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

La série L :

Le bureau rappelle le vote du comité de juin en faveur du retour d'une filière L spécialité maths, vote qui guide son action.

Le collègue :

Le rapport de Jack Lang sur le collègue n'a eu qu'un effet d'annonce. Il n'y a eu aucun changement.

Le comité approuve à l'unanimité le texte ci-dessous :

« L'exigence démocratique du collègue pour tous n'est pas satisfaite par l'organisation actuelle des enseignements. Nous demandons :

- Que l'école élémentaire dispose des moyens nécessaires pour qu'elle puisse remplir sa mission, et en particulier aider les élèves en difficulté.
- Un horaire global plus important en sixième et en particulier 4 heures de math pour tous, indépendamment des heures de remise à niveau ; le plafonnement actuel des horaires hebdomadaires est anti-démocratique.
- Des horaires fixés nationalement par discipline.
- Que soient mises en place, à partir de la quatrième, des structures différenciées correspondant aux besoins des élèves, assorties toujours de passerelles permettant des réorientations. »

Les calculatrices :

Le bureau a rencontré la FCPE, la PEEP, le CNA, l'UDP, et le PSES. Treize organisations étaient invitées.

Le problème du coût pour les familles est réel. La « triche » aux examens incite à l'achat de matériel non adapté. Il existe une trop grande diversité dans les calculatrices proposées par les constructeurs.

Sont ressortis comme prioritaires de la discussion : les examens, et la nécessité de calculatrices à bas prix, sans fioritures, parfaitement adaptées à un cycle donné, selon un cahier des charges précis.

Les associations présentes ont accepté de prolonger cette prise de contact par l'envoi d'une lettre commune de relevé de conclusions au Ministre.

La DESCO est opposée à une épreuve du baccalauréat en deux temps : une partie avec calculatrice et une partie sans.

Les brochures :Brochures-concours.

La dernière brochure APMEP concours 2001 n° 135 est parue au prix de 5 euros pour les adhérents et les étudiants et au prix de 7,20 euros pour les non adhérents.

Il est prévu des regroupements de brochures-concours, pour les étudiants et adhérents, prix port compris :

Brochures 127 et 134 : 8,4 €.

Brochures 117, 127 et 134 : 12 €.

Brochures 127, 134 et 135: 12 €.

Brochures 117, 127, 134, 155 :16 €.

Les détails sur les contenus de ces brochures figurent page 18 de la plaquette 2001.

L'agenda 2002, qui concerne plus particulièrement les élèves de la 4^o à la 2^o, est périssable, donc à vendre rapidement. Prix bradé dès janvier : 21 € pour 6 agendas, port compris

Les journées nationales :

Le comité remercie chaleureusement les organisateurs des journées nationales de Lille.

Les journées nationales de Rennes se dérouleront les 26, 27 et 28 octobre 2002. Le comité souhaite qu'une plage horaire suffisante soit réservée aux commissions et pense que la tenue d'une table ronde est incontournable pour traiter des problèmes de l'enseignement. Le comité demande donc aux organisateurs de prolonger les journées nationales d'une demi-journée et d'organiser cette table ronde.

Le prix de l'inscription sera de 35 €.

La Régionale de la Réunion ne peut pas organiser les journées 2005.

Le séminaire :

Le bureau souhaite que ce week-end soit un moment d'intégration au sein de l'association. Il a demandé aux « mémoires » de l'APMEP de rédiger un document de synthèse des prises de position antérieures de l'association : chartes, ... Des ateliers concernant les actions phares de l'APMEP seront animés par leurs responsables.

Les actions en cours :Les concours de recrutement.

La commission « formation des maîtres » souligne que, si la première partie du concours PE se déroule au mois de décembre, ce sera la course contre la montre pour préparer les étudiants non scientifiques. Nous demandons que ce concours ait lieu au mois de mai, comme d'habitude.

Par ailleurs, les listes complémentaires PE sont souvent aussi longues que les listes d'admission, par suite d'imprévision administrative : maternités, départs à la

retraite, ... Les néo-recrutés se retrouvent ainsi sur le terrain sans aucune formation. Ils iront à l'IUFM l'année suivante !

La liste complémentaire du Capes mathématiques a été rallongée de 180 noms en catastrophe. Ces candidats, tous embauchés, l'ont été bien après les autres et n'ont donc eu connaissance de leur affectation que très tardivement. Leur accueil tardif dans les IUFM entraîne des problèmes. À la rentrée 2002, ils ne seront titulaires qu'après deux mois de stage correspondant au retard de recrutement.

Où en est la gestion pluriannuelle promise ?

Le bureau rédige un courrier au Ministère pour protester contre ces états de faits.

Rencontre avec les députés :

Le président demande aux membres du comité de se mobiliser pour rencontrer les députés, sans oublier les candidats aux futures élections. Le comité demande que l'on rédige un compte rendu de ces rencontres.